



Mariage

Vous vous mariez ou planifiez votre avenir avec quelqu'un

Mise en situation :

Pendant que je planifiais mon mariage, une amie m'a demandé si j'allais ajouter mon futur mari à mon régime d'avantages sociaux et souscrire une assurance vie pour lui. Je lui ai demandé la raison de cette démarche et elle m'a répondu que s'il arrivait quelque chose, je pourrais avoir l'esprit tranquille sachant que les funérailles ou d'autres dépenses pourraient être prises en charge.

Résultat :

J'ai réfléchi à ce que mon amie m'avait dit et j'ai décidé de suivre sa suggestion. Juste après notre mariage, j'ai ajouté mon mari à mon assurance vie. J'ai également décidé de souscrire une assurance maladies graves pour nous deux de sorte que si l'un de nous tombe gravement malade, nous aurons de quoi couvrir certaines de nos dépenses ou réaliser une activité qui nous tient à cœur pendant qu'il en est encore temps.

Cette page présente un exemple d'événement marquant, destiné à vous mettre en contexte et à nourrir votre réflexion sur l'ajout d'une assurance à votre portefeuille. Le contenu de cette page ne doit pas être considéré comme une recommandation. Nous vous conseillons de toujours demander l'avis d'un conseiller en assurance autorisé avant de prendre d'importantes décisions en matière d'assurance. Les produits sont offerts en fonction de la disponibilité des régimes, les demandes sont soumises à examen et les demandes de règlement sont traitées sous réserve d'approbation et ne sont pas garanties.

Les produits et services de l'Assurance collective sont offerts par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. (Manuvie). Manuvie, le M stylisé et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

© La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, 2023. Tous droits réservés. C. P. 2580, succ. B, Montréal (Québec) H3B 5C6.